FEAS

Fédération suisse des employés en assurances sociales
Commission centrale des examens
Examen professionnel 2016 du brevet

Droit

No de candidat (e) :	
Durée de l'examen :	**45 minutes**
Nombre de pages de l'épreuve (y compris la page de garde) :	**12**
Annexe(s) :	**Aucun**
Points maxima possibles :	**45**
Points obtenus :	
Note :	

Remarques aux candidat(e)s :

* Inscrivez sur la page de garde et sur chaque page votre numéro de candidat(e)
* Vérifiez que cette épreuve soit complète lors de sa remise
* Veuillez inscrire vos réponses directement sur l'épreuve. Les mots-clés sont tolérés (sauf si mention contraire). Le simple renvoi à un article de loi ou d'ordonnance n'est pas suffisant (sauf si cela est clairement demandé)
* En cas de besoin, employez une feuille supplémentaire pour vos solutions. Seules les feuilles officielles sont admises. Elles vous sont remises par le surveillant. En cas de besoin, veuillez le signaler durant les épreuves par un signe de la main
* Vous pouvez traiter les tâches selon votre ordre de préférence. Même les solutions partielles peuvent procurer des points. Le nombre de points maximum est inscrit pour chaque tâche

Les experts		**Signatures**
Date	Expert/e 1	
	Expert/e 2	

Tâche No 1 : Droit public **6 points**	points possibles	points obtenus
1.1 Indiquez trois caractéristiques de droit public. Caractéristique 1 : Caractéristique 2 : Caractéristique 3 :	**1.5**	
1.2 Quels sont les trois niveaux institutionnels composant le fédéralisme suisse ? Niveau 1 : Niveau 2 : Niveau 3 :	**1.5**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 1 : Droit public (suite)	points possibles	points obtenus
1.3 En plus du droit de vote, les citoyens suisses ont la possibilité de faire valoir leurs exigences aux travers de trois instruments qui constituent le noyau de la démocratie directe. Quels sont ces instruments ? Instrument 1 : Instrument 2 : Instrument 3 :	**1.5**	
1.4 Choisissez l'un de ces instruments et citez trois éléments essentiels qui permettent sa mise en œuvre. Instrument choisi : Elément 1 : Elément 2 : Elément 3 :	**1.5**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 2 : Droit public **3 points**	points possibles	points obtenus
Font parties du droit public différentes branches de droit. A quelle branche de droit correspondent les définitions suivantes ?		
2.1 Il règle les droits et devoirs du citoyen vis-à-vis de l'Etat	**1**	
2.2 Il définit les actes qui constituent des infractions de même que les peines encourues par celui qui commet ces infractions.	**1**	
2.3 Il définit les règles de fonctionnement des autorités de première instance ou de recours	**1**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 3 : Buts sociaux **3 points**	points possibles	points obtenus
3.1 Quels buts sociaux fixe la Constitution fédérale ? Citez en deux, avec l'article de la Constitution.	**2**	
3.2 Est-il possible de déduire directement de ces buts sociaux des droits en justice?	**1**	
Total des points obtenus sur la présente page		

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 4 : Ordre des législations **7 points**	points possibles	points obtenus
4.1 Répondez à ces questions sur la structure du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) :		
4.1.1 Quelle autorité a édicté ce règlement ?	**1**	
4.1.2 Quelle est sa date d'entrée en vigueur ?	**1**	
4.1.3 Quel est son numéro au recueil systématique ?	**1**	
4.1.4 Quelles sont les deux bases légales sur lesquelles repose le RAI ? Veuillez indiquer les lois, les articles et les alinéas.	**1**	
4.1.5 Quelle disposition règle la naissance et l'extinction du droit à l'allocation pour impotent ?	**1**	
4.2 Le règlement sur l'assurance-invalidité peut-il être qualifié de loi formelle ? Justifiez votre réponse	**2**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 5 : Principes généraux du droit administratif **3 points**	points possibles	points obtenus
L'Office AI a refusé toute rente à Jean, en se fondant sur une expertise pluridisciplinaire qu'elle a omis par erreur de lui communiquer au préalable. Quel principe de droit administratif a été violé par l'Office AI ? Citez la base constitutionnelle (article et alinéa) et l'article LPGA	**3**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 6 : Principes généraux du droit administratif **5 points**	points possibles	points obtenus
La rétroactivité est contraire au principe de la sécurité et de la prévisibilité du droit. Selon la jurisprudence, il est cependant possible de déroger à certaines conditions au principe de non-rétroactivité des lois. Quelles sont ces cinq conditions ? Condition 1 : Condition 2 : Condition 3 : Condition 4 : Condition 5 :	**5**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 7 : LPGA **6 points**	points possibles	points obtenus
7.1 La LPGA ne peut s'appliquer au droit fédéral des assurances sociales que pour autant que les différentes lois spéciales le prévoient expressément. Citez deux exemples de lois spéciales prévoyant l'application de la LPGA en mentionnant pour chacune d'elle la disposition concernée (article + loi). Exemple 1 : Base légale : Exemple 2 : Base légale :	**2**	
7.2 La LPGA définit pour l'ensemble des assurances sociales certaines notions. Citez deux exemples en indiquant l'article dans lequel elles sont définies. Exemple 1 : Article : Exemple 2 : Article :	**2**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 7 : LPGA (suite)	points possibles	points obtenus
7.3 La LPGA contient la règle de la prise en charge provisoire par un assureur social. Expliquez brièvement le mécanisme de la prise en charge provisoire des prestations.	**2**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 8 : LPGA **6 points**	points possibles	points obtenus
Un travailleur est occupé sur un chantier, à la construction d'un bâtiment. Il glisse d'un échafaudage mal sécurisé par son employeur et se blesse. Il a besoin de soins hospitaliers et il subit une IT de 14 mois. Il aura une incapacité de gain partielle de 50% à long terme.		
8.1 Quels sont les assureurs sociaux qui pourraient intervenir dans le cas de cet assuré ?	**3**	
8.2 Contre qui l'assureur qui a versé des prestations au travailleur blessé peut-il agir et comment s'appelle cette action ? Quelles dispositions de la LPGA régissent cette action ?	**3**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)

Tâche No 9 : Vrai ou faux **6 points**	points possibles	points obtenus
Cochez la bonne réponse		
9.1 La majorité des votants et des cantons est nécessaire pour l'adoption d'une disposition constitutionnelle fédérale. ☐ vrai ☐ faux	**1**	
9.2 Le principe du domicile de l'assuré règle à lui seul la soumission à l'assurance sociale suisse. ☐ vrai ☐ faux	**1**	
9.3 La survenance du cas assuré ne doit pas procurer un avantage injustifié à la victime. ☐ vrai ☐ faux	**1**	
9.4 Le principe de la maxime inquisitoire au sens strict signifie que le tribunal n'est pas lié par les conclusions des parties et peut ordonner toute enquête nécessaire ou utile en vue de l'établissement des faits déterminants. ☐ vrai ☐ faux	**1**	
9.5 La LPGA s'applique à toutes les branches des assurances sociales. ☐ vrai ☐ faux	**1**	
9.6 La jurisprudence est l'ensemble des ouvrages de recherche scientifique publiés sur un sujet de droit. ☐ vrai ☐ faux	**1**	

Total des points obtenus sur la présente page

❒ Ne cocher que si vous avez utilisé les pages supplémentaires (il est interdit d'écrire au dos de la présente page)